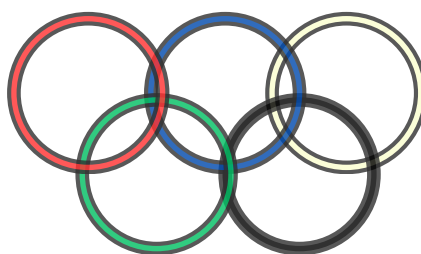


17 Mai 2024



Les syndicats CGT et Sud de la MDEF ont déposé un préavis de grève du 30 MAI 2024 au 14 JUIN 2024

Préavis en ligne sur notre espace connect



Plus d'argent pour les agents moins de fric pour la flamme olympique*



Le département déploie des moyens abérants pour cette manifestation (financiers, humains, matériels, logistiques, sécurité) mais ne valorise toujours pas le travail de ses agents malgré une épargne sans précédent.



La flamme olympique, le 30 mai 2024 dans le Calvados, elle carbure à 15 000 euros de l'heure !

La CGT demande que soit, sans délai, entamées des négociations sur :

- La revalorisation de l'I.F.S.E. pour l'ensemble des agents du département.
- La mise en place d'une Prime de risque pour les agents des routes (PTETE).
- La gratuité des repas en avantage en nature pour tous les agents des collèges.
- La revalorisation de la prime annuelle à 1200 euros brut pour les agents.
- La création de 25 postes dans le médico-social.

C'est pourquoi la CGT a déposé un préavis et laisse la possibilité à chacun de faire grève par la cessation du travail à partir du 30 mai 2024.

SOCIAL : Développons le pouvoir d'agir La CGT appelle à une journée d'action le 13 juin 2024



- En soutien des 22 collègues sans affectation,
- Par solidarité avec les 25 collègues contractuels,
- Pour la création de 25 postes (SMS, TMS, psychologues, PAF)
- Pour obtenir de meilleures conditions de travail dans les PAF,

Les informations relatives à cette journée seront transmises le 05 juin .

A ce jour, l'**UNSA** tout comme la **FA** n'ont pas répondu à notre sollicitation.
La CGT travaille à une intersyndicale comme beaucoup d'agents le demande.

Flash contractuels : question RH

Depuis 2019, de plus en plus d'agents sont recrutés en qualité de contractuel. De nombreux agents, notamment sur les collèges le sont au delà du délai légal. Le statut de contractuel en CDD ne peut pas excéder 6 ans. L'administration doit vous proposer à la stagiairisation ou vous proposer un CDI dans certains cas.

Contactez nous, avec vous, la CGT peut trouver des solutions afin de faire valoir votre situation pour une évolution de votre carrière



Direction des routes

Suite aux dysfonctionnements constatés lors des astreintes hivernales (DOVH), la CGT a demandé a rencontré Monsieur RODRIGUEZ et la direction des routes pour évoquer les sujets suivants :

- La durée légale de temps de travail
- repos durant les astreintes hivernales
- La redéfinition du travail programmé et du travail aléatoire
- Les EPI et chaussures de sécurité
- L'extension du compteur d'heures de 15 à 35.
- Une clarification des conditions sur l'utilisation des véhicules personnels lors des astreintes.
- La reconnaissance de la dangerosité des agents des routes dans l'exercice de leurs missions : attribution d'une prime de risque

Cette rencontre est prévue 26 juin 2024



Dernières infos CAP Solidarités

Le 15 mai 2024, nous avons rencontré la direction au sujet de CAP solidarités. A ce jour, une majorité d'agents ont obtenus leurs choix 1. 26 agents sont positionnés sur leur choix 2 et 15 agents seraient positionnés en fonction de leurs commentaires.

Ce sont 22 agents qui n'ont aucun choix et 25 contractuels qui seront amenés à palier les postes vacants.

A ce jour, environ 1/4 des postes sont encore vacants sur les MDS périphériques (Isigny, Aunay, Livarot, Mézidon, Argence, Honfleur, Thue et Mue).
La CGT revendique toujours un IFSE attractivité.

La direction espère pouvoir faire l'annonce des affectations fin juin/début juillet. Celle ci se fera par un lien identique à celui utilisé pour les choix.

La CGT a obtenu un engagement de la DRH pour un renouvellement des contractuels jusqu'au 30 novembre 2024. Notre syndicat a par ailleurs demandé à ce que ces agents, essentiels durant cette période puissent percevoir le SEGUR et l'IFSE comme leurs collègues!

La CGT se tient à disposition des agents et contractuels sans affectation ou choix non retenu pour les accompagner lors de leurs entretiens avec la direction.

Assistants familiaux

Les réunions de travail avec l'administration se poursuivent. Il y a une clarification du déroulement des enquêtes administratives relatives à la capacité d'accueil. La CGT demande le maintien de la rémunération intégrale lorsqu'un(e) ass fam est confronté(e) à une enquête pénale, par respect de la présomption d'innocence + la création d'un poste supplémentaire de chef de service de l'adoption et de la vie professionnelle des assistants familiaux pour davantage de disponibilité.